

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension du régent vient de trois sources
1° Des biens Communs, 2° du bled des pauvres
3° des Contributions des particuliers

1° La Commune paye annuellement L 16 d'argent
un sac de bled mesure de Morges, et 2 chars de bois

2° la bourse des pauvres L 16 et un sac de bled

3° Les particuliers qui ont des enfants fréquentant
l'école payent annuellement 2 bat par enfant
un quartier de bled et une javelle à la moisson.
Ces qui n'ont point d'enfant contribuent chacun
d'un demi quartier.

Si les dix quartiers et demi quartiers
indépendamment des javelles ne font pas
quatre sacs mesure de Morges la Commune
les Complète.

AB. outre cela le régent tire encore

1° de la Commune le jure du jeune & bat
2° de la bourse des pauvres le dit jure & bat
à la visite de l'école & bat

Les javelles de la moisson dont il parle ci dessus
ne donnent qu'un sac mesure de Morges

Le Coultre régent a La Chaux
le 7^{me} mars 1799

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? Chavannes Sur le Veyron

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence? Paroisse de Cuarnens.
Agence de Chavannes.

d. District de Conroy.

e. Canton Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. huit minutes

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. Saint Denis

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. tous les enfants peuvent se rendre de trois minutes

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? Saint Denis sept enfants

Chavannes Sur le Veyron 128

N.° 64.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Liste, Lempigny
Cuarnens, Moiry, Chevilly, la Chappe, Grancy.

- a. Leurs noms. De Liste à Lempigny une lieue.

De Cuarnens à Moiry demi lieue.

- b. Leurs distances réciproques.

De Chevilly à la Chappe demi lieue.

De la Chappe à Grancy demi lieue.

De Chavannes à Cuarnens, la Chappe, Grancy demi lieue.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? Prier Dieu, lire, écrire, l'arithmétique, l'orthographe.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? toute l'année, dix écoles par semaine & une le dimanche depuis Pâques au mois 8bre.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? le Catéchisme d'Ottervald, Les pages de l'écriture sainte.

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? passablement.

- 9°. Durée de l'école chaque jour? sept heures.

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? non.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? le Citoyen Pastour avec les propositions de la Commune par examen, approbation, du ci devant Seigneur de Chavannes.
- b. D'où est-il? de l'Abbaye du lac de Joux.
- c. Son nom David Samuel Guignard.

(3)

- d. Son âge. trente cinq ans.

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? Une femme, point d'enfant.

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? Quinze ans.

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? à l'Abbaye, Lapidaire.

- b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? faire l'ecture en chaire à Cuarnens tous les mois, faire la prière à Chavannes tous les dimanches de deux la semaine.

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? vingt cinq.

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, } un peu moins.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. un Jardin.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur? trois L.

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? non.

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? Ils viennent à quatre ans, paie à cinq un quatern de bles, & quatre bache.

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? vieux & petit.

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? une chambre pour tout dans le bâtiment de la Commune.

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? non.

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école? la Commune.

129

(4)

16°. Pension de l'Instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *vingt huit L. quatre sacs de bled, bois pour mon chauffage*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Je Vous Envoie la présente Tablette
telle quelle ma l'ité Premier de l'Etat
Requiert Sicile, atteste à Chavannes sur la Veyron
le 22 mars 1799*

L. Zimmermann agent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *a Mauraz*

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un village*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *une Commune*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Campigny*
- d. District *de Cossonnay*
- e. Canton *du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.
une Maison séparée par un chemin
(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *six enfants*

Mauraz 130

N. 66.